
États financiers de Le Phare, Enfants et Familles

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Le Phare, Enfants et Familles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Le Phare, Enfants et Familles (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 13 juin 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Le Phare, Enfants et Familles

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Produits			
Revenus d'autofinancement générés			
Événements-bénéfice		501 512	367 684
Dons majeurs		1 660 879	1 452 884
Autres dons		1 172 018	1 010 246
		3 334 409	2 830 814
Variation des apports reportés		58 891	38 096
		3 393 300	2 868 910
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	3	2 900 000	2 140 060
Subvention salariale d'urgence du Canada		—	169 551
Autres produits		176 119	29 019
		6 469 419	5 207 540
Biens et services reçus à titre gratuit		586 404	650 111
		7 055 823	5 857 651
Charges			
Frais liés aux soins et aux services	14	3 821 654	3 329 122
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	14	552 727	586 517
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	14	788 067	795 520
Frais liés à l'administration	14	1 093 396	553 707
Amortissement des immobilisations et de l'autre élément d'actif		218 437	215 640
		6 474 281	5 480 506
Biens et services reçus à titre gratuit		586 404	650 111
		7 060 685	6 130 617
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(4 862)	(272 966)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de l'évolution des actifs nets
 Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023			2022
	Affectés d'origine interne	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 015 000	179 374	2 194 374	2 467 340
Insuffisance des produits par rapport aux charges	—	(4 862)	(4 862)	(272 966)
Solde à la fin	2 015 000	174 512	2 189 512	2 194 374

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de la situation financière
au 31 mars 2023

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	3 278 954	3 247 341
Placements		10 195	55 519
Débiteurs		52 872	18 581
Taxes et intérêts courus à recevoir		48 820	45 665
Subvention à recevoir du MSSS		—	81 092
Frais payés d'avance		84 805	55 725
		3 475 646	3 503 923
Immobilisations	5	3 933 749	4 009 835
Autre élément d'actif	6	67 988	64 556
		7 477 383	7 578 314
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	8	619 063	417 489
Produits perçus d'avance		—	8 123
Subvention reportée du MSSS	9	—	230 629
Apports reportés – opérations courantes	10	121 144	94 510
		740 207	750 751
Apports reportés – maison et équipements	11	4 547 664	4 633 189
		5 287 871	5 383 940
Engagements	12		
Actifs nets			
Affectés d'origine interne	13	2 015 000	2 015 000
Non affectés		174 512	179 374
		2 189 512	2 194 374
		7 477 383	7 578 314

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Le Phare, Enfants et Familles

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 862)	(272 966)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Don reçu sous forme de placement	(10 195)	(55 519)
Amortissement des immobilisations	190 843	204 720
Amortissement de l'autre élément d'actif	27 594	10 920
Amortissement des apports reportés – maison et équipements	(173 525)	(181 679)
Amortissement des apports reportés – opérations courantes	(108 666)	(50 198)
	(78 811)	(344 722)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(34 291)	175 474
Taxes et intérêts courus à recevoir	(3 155)	(22 681)
Subvention à recevoir du MSSS	81 092	(81 092)
Frais payés d'avance	(29 080)	3 420
Créditeurs et charges à payer	201 574	(89 180)
Produits perçus d'avance	(8 123)	8 123
Subvention reportée du MSSS	(230 629)	47 702
Apports reportés – opérations courantes	135 300	106 589
	33 877	(196 367)
Activités d'investissement		
Cession de placement reçu sous forme de don	55 519	–
Acquisition d'immobilisations	(114 757)	(52 721)
Acquisition d'un autre élément d'actif	(31 026)	–
	(90 264)	(52 721)
Activités de financement		
Apports reportés – maison et équipements	88 000	87 192
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	31 613	(161 896)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 247 341	3 409 237
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 278 954	3 247 341

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Phare, Enfants et Familles (l'« Organisme »), constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 12 novembre 1999, a pour objectif d'offrir gratuitement du soutien aux parents ayant un enfant atteint d'une maladie dégénérative et terminale qui nécessite des soins complexes. L'Organisme est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations ou reçus sous forme d'immobilisations qui seront amorties sont reportés et constatés à titre de produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période restante des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

Les revenus d'intérêts sont constatés au moment où ils sont gagnés.

Biens et services reçus à titre gratuit

L'Organisme ne comptabilise généralement pas les biens et services reçus à titre gratuit, sauf lorsque la valeur des apports reçus est appuyée par des pièces justificatives appropriées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements encaissables en tout temps sans pénalité.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre parties liées sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Maison	40 ans
Améliorations majeures	5 à 15 ans
Équipement informatique et télécommunications	5 à 10 ans
Équipements médicaux, jardin, mobilier et agencements, matériel roulant	5 ans
Piscine	10 ans

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Autre élément d'actif

L'autre élément d'actif, constitué d'un site web, est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Lorsque les circonstances indiquent qu'un autre élément d'actif a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'autre élément d'actif. Les réductions de valeur d'autres éléments d'actif doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

2. Méthodes comptables (suite)*Ventilation des charges*

L'Organisme présente les charges à l'état des résultats par fonction. Les coûts de chaque fonction incluent les coûts du personnel et d'autres charges directement liées à la prestation des services, de même qu'une tranche des charges salariales administratives de l'Organisme. Les charges salariales administratives imputées aux différentes fonctions sont ventilées de façon proportionnelle sur la base du temps estimatif consacré à chacune de ces fonctions.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Selon l'addenda numéro 1 à la convention de financement, le MSSS s'est engagé à verser une subvention totale de 2 900 000 \$ plus indexation par année pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2023	2022
	\$	\$
Encaisse	2 396 286	1 901 456
Placements encaissables en tout temps à 2,90 % (0,45 % en 2022)	882 668	1 345 885
	3 278 954	3 247 341

5. Immobilisations

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	331 695	—	331 695	331 695
Maison	5 391 537	2 082 805	3 308 732	3 431 041
Mobilier et agencements	395 814	345 168	50 646	51 968
Équipements médicaux	483 583	348 310	135 273	102 269
Équipement informatique et télécommunications	385 677	348 290	37 387	21 250
Jardin	105 734	105 498	236	830
Améliorations majeures	130 966	65 021	65 945	68 075
Piscine	30 261	26 426	3 835	2 707
Matériel roulant	60 772	60 772	—	—
	7 316 039	3 382 290	3 933 749	4 009 835

6. Autre élément d'actif

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site web	129 638	61 650	67 988	64 556

7. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 100 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 % (taux effectif de 7,7 % au 31 mars 2023 et 3,70 % au 31 mars 2022). Aucun montant n'était utilisé aux 31 mars 2023 et 2022. Tous les équipements et le bâtiment sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire. L'emprunt est renouvelable en septembre 2023.

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs	157 691	114 523
Salaires et charges sociales à payer	461 372	302 966
	619 063	417 489

Les sommes à remettre à l'État sont de 19 577 \$ (7 255 au 31 mars 2022).

9. Subvention reportée du MSSS

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	230 629	182 927
Encaissements de l'exercice	2 669 371	2 106 670
Montant constaté aux résultats	(2 900 000)	(2 058 968)
Solde à la fin	—	230 629

10. Apports reportés – opérations courantes

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	94 510	38 119
Encaissements de l'exercice	135 300	106 589
Montant constaté aux résultats	(108 666)	(50 198)
Solde à la fin	121 144	94 510

11. Apports reportés – maison et équipements

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	4 633 189	4 727 676
Encaissements de l'exercice	88 000	87 192
Montant constaté aux résultats	(173 525)	(181 679)
Solde à la fin	4 547 664	4 633 189

Ces apports sont affectés à la construction et à la rénovation de la maison ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et sont constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

12. Engagements

L'Organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location et d'entretien d'équipements échéant jusqu'en 2027 à verser une somme de 18 644 \$. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à :

	\$
2024	5 741
2025	5 741
2026	3 570
2027	1 804
2028	1 788

13. Affectations d'origine interne

Les affectations d'origine interne se composent des montants suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Fonds d'urgence	1 250 000	1 250 000
Fonds de pérennité	515 000	515 000
Réserve pour le soutien aux programmes et services	250 000	250 000
	2 015 000	2 015 000

Le fonds d'urgence a été créé en 2015 pour pallier d'éventuelles situations imprévues telles qu'un incendie, un climat économique difficile, un manque de ressources, etc. Il doit être suffisant pour couvrir au moins six mois de fonctionnement (excluant la tranche des coûts sociosanitaires habituellement subventionnés par le MSSS).

Le fonds de pérennité a été créé en 2021 pour assurer le soutien de la mission à long terme.

14. Ventilation des charges

Les salaires, charges sociales et honoraires liés aux opérations inclus dans chacune des fonctions sont les suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Frais liés aux soins et aux services (y compris des honoraires de 195 304 \$ en 2023; 250 316 \$ en 2022)	3 524 345	3 209 753
Frais liés à l'entretien et à la cuisine (y compris des honoraires de 53 210 \$ en 2023; 28 538 \$ en 2022)	310 742	412 061
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	492 987	497 575
Frais liés à l'administration (y compris des honoraires de 506 \$ en 2023; 930 \$ en 2022)	688 951	365 070
	5 096 199	4 484 459

De plus, une tranche des charges salariales administratives et celles liées au développement philanthropique a été ventilée comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Frais liés aux soins et aux services	44 112	39 437
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	36 800	48 524
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	44 112	39 437
	125 024	127 398

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et de ses passifs financiers, l'Organisme est exposé au risque suivant lié à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les placements encaissables en tout temps portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.